

Zeitschrift: Energie extra
Band: - (2000)
Heft: 2

Artikel: Que fait la confédération?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-641883>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques exemples

NE

Grâce à une campagne de promotion de petites centrales solaires photovoltaïques (présentées dans le dernier numéro d'Énergie Extra), plus de 300 centrales ont été subventionnées par le service cantonal de l'énergie (pour les 100 premières) ou par les différents services électriques du canton qui ont versé la moitié de leur subvention à un fonds pour la recherche dans le domaine de l'énergie solaire photovoltaïque.

GE

Deux fonds énergie, dont l'un est destiné au secteur privé et l'autre au secteur public, veulent promouvoir les projets d'assainissement énergétique des bâtiments et de recours aux énergies renouvelables. Un Centre de compétence Intercollectivités pour la Maîtrise de l'Énergie (CIME) a été créé pour apporter son soutien aux communes désirant lancer des projets de gestion et/ou de production d'énergie.

BS

Dans la statistique sur la consommation annuelle d'énergie et d'eau dans les bâtiments cantonaux, le coût et la consommation d'énergies renouvelables sont également indiqués. Par ailleurs, l'application de la taxe d'incitation a commencé et les bonus créés par la taxe ont été distribués à 105'000 ménages et 2500 entreprises.

UR

Le bâtiment administratif cantonal «Brickermatte», au concept énergétique exemplaire, a été équipé d'un système de mesure et de contrôle. En rendant les données disponibles pour des projets futurs, on veut accélérer le transfert de nouvelles connaissances.

GESTION ENERGETIQUE CANTONALE ET FEDERALE

Les cantons sont de la partie

Les cantons bougent. On a pu s'en faire une idée assez complète en lisant le dernier numéro d'Énergie Extra, qui parlait entre autres de la promotion du standard Minergie, de la préparation du programme subséquent d'Énergie 2000, ainsi que de toutes sortes d'autres mesures et expériences.

La nouvelle loi fédérale sur l'énergie confère aux cantons des compétences, mais aussi des tâches accrues. Ils peuvent dès lors participer concrètement à l'élaboration de la politique énergétique suisse. Cela concerne plus particulièrement le domaine du bâtiment et le développement de programmes d'encouragement cantonaux, cela grâce aux contributions globales allouées par la Confédération.

Les activités des cantons pour leurs propres bâtiments sont coordonnées par le département «Collectivités publiques / Forum consommation des bâtiments cantonaux» dépendant de la Conférence des services cantonaux de l'énergie.

Aux fins d'exécution des lois fédérales et cantonales sur l'énergie, les cantons ne disposent encore que de moyens limités en finances et en personnel (soit actuellement en tout et pour tout quelque 30 millions de francs par an).

Des conditions cadres avantageuses constituent la condition même d'un programme énergétique efficace

Certaines réglementations, désormais de l'appréciation des cantons, ne contribuent toutefois pas toujours aux objectifs d'Énergie 2000. Exemples: l'abandon du décompte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude dans les bâtiments existants ou de l'assujettissement à autorisation des chauffages électriques.

En marge (ci-contre) vous trouvez quelques exemples tirés du dernier bulletin «Politique énergétique» de l'OFEN et de la Conférence des services cantonaux de l'énergie.

Que fait la Confédération?

Donner l'exemple: voilà qui concerne particulièrement les gros consommateurs de la Confédération. L'éventail des mesures déjà prises ou encore à prendre pour atteindre les objectifs d'Énergie 2000 est large, mais les réussites méritent d'être relevées. Pour y parvenir, on a investi 260 millions. Si l'on veut pouvoir répondre aux exigences énergétiques que l'avenir nous fixe, il faudra encore engager des moyens financiers conséquents.

Exemple des bâtiments CFF

Les CFF possèdent plus de 6'500 bâtiments représentant une valeur foncière de 6,3 milliards de francs. Trente grosses installations ont fait l'objet d'assainissements ciblés et d'une optimisation de l'exploitation, d'où une moyenne de 31% d'économie d'énergie. Cette démarche s'est accompagnée de cours pour les chargés d'entretien et les responsables des services techniques.

L'utilisation rationnelle de l'énergie dans les lieux publics soulage également le contribuable

conduite écologique (économe en carburant, respectueuse de l'environnement, ménageant le matériel et le personnel) produit ses premiers fruits; enfin, le contracting de 600'000 kWh d'électricité provenant d'énergies renouvelables (éoliennes du Mont-Crosin) se poursuit.

Exemple du matériel d'exploitation des CFF

La pose de commandes de ventilation sur 43 locomotives de type Re 4/4 II et RE 4/4 III a d'ores et déjà permis d'économiser 3,5 GWh/a. Trente nouvelles locomotives seront modifiées chaque année.

Exemple de La Poste

La Poste mise sur la gestion environnementale, et donc aussi sur le développement durable. Objectifs d'une première étape: les critères écologiques d'adjudication des bâtiments sont maintenant en vigueur; la formation des chauffeurs à la

Exemple administration fédérale «RUMBA» est le nom de code de la gestion des ressources et de l'environnement de l'administration fédérale. On applique aux bâtiments, dans la mesure du réalisable, les principes d'économies d'énergie qui ont fait leurs preuves dans le cadre d'Énergie 2000.

